



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 49964

Texte de la question

M. Leonce Deprez appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur un récent rapport du Conseil d'Etat semblant établir des « discriminations positives » à l'égard des citoyens et faisant notamment apparaître des distinctions entre les libertés formelles et les libertés réelles. Puisque, depuis 1789, « la loi est l'expression de la volonté générale et qu'elle doit être la même pour tous », on ne peut que s'interroger, voire s'inquiéter, comme vient de le faire M. Jean-François Revel (RTL - 14 mars 1997), sur ce rapport, qui ne s'inspire pas, tant s'en faut, d'un souci d'égalité entre les citoyens. Il lui demande de lui préciser la suite qu'il envisage de réserver à ce document et si, comme il l'imagine, il ne représente pas les perspectives actuelles du Gouvernement et de la majorité présidentielle.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49964

Rubrique : Droits de l'homme et libertés publiques

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 1997, page 1610